Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260503-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, ONIMUS Rémy, GUILLET Isabelle, GARCON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, VIDUS Jean-Michel, QUENARDEL François, HAENTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JAGUT Nolwenn

2026.05.03 Désignation des membres des commissions communales

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Il est voté au scrutin secret :

- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions communales ont été scindées en trois pôles : le pôle « vie - population », le pôle « aménagement - cadre de vie » et le pôle « administration générale ».
Il est proposé au conseil municipal de créer 9 commissions municipales. Les affaires concernant les ressources humaines (moyens horaires, missions confiées, évolution des services …) sont traitées par le bureau municipal.
Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec une jauge comprise entre cinq et huit membres.

Par ailleurs, il est envisagé de créer 2 comités ouverts à des habitants de la commune.

Après échange, le conseil municipal suggère de passer le comité énergie en commission énergie. Il y aura donc 10 commissions et 1 comité.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260503-DE

Sur proposition du bureau municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les commissions suivantes **:**
    - Commission finances
    - Commission communication
    - Commission écoles et périscolaire
    - Commission Culture-médiathèque
    - Commission vie associative
    - Commission voirie- espaces communaux
    - Commission urbanisme
    - Commission bâtiments
    - Commission marché à procédure adaptée
    - Commission énergie
- **DECIDE** de constituer un comité biodiversité qui sera ouvert aux habitants.
- **DECIDE** qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **PROCEDE** à l'élection des membres des 10 commissions et du comité, le maire étant président de droit des commissions municipales :
    - <u>Commission finances</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC – Gildas POSSÉMÉ – Isabelle GUILLET – Rémy ONIMUS – Bénédicte GARÇON – Nolwenn JAGUT – Gaëlle GUITON – Lydie QUELLEC**
    - <u>Commission communication</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC – Isabelle GUILLET - Bénédicte GARÇON - Jean-Michel VIDUS – Aurélie RICHARD – Lydie QUELLEC – François QUENARDEL – Gaëlle GUITON.**
    - <u>Commission écoles et périscolaire</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET – Pascal HERRAULT - Nolwenn PRIEZ – Sandrine CHAUSSEREAU – Aurélie RICHARD.**
    - <u>Commission Culture-médiathèque</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET - François QUENARDEL - Jean-Michel VIDUS – Franck MAGNEN.**
    - <u>Commission vie associative</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET - Nolwenn JAGUT - François QUENARDEL - Lydie QUELLEC – Jean-Paul FRÉOUX.**
    - <u>Commission voirie- espaces communaux</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC - Gildas POSSÉMÉ - Rémy ONIMUS - Jean-Michel VIDUS – Franck MAGNEN - Bénédicte GARÇON - Gaëlle GUITON – Michel CAVALON**
    - <u>Commission urbanisme</u>
        - **Jean-Pierre GALUDEC - Gildas POSSÉMÉ – Rémy ONIMUS - Bénédicte GARÇON - Nolwenn JAGUT – Jean-Paul FRÉOUX – Aurélie RICHARD – Vincent HAENTJENS – Michel CAVALON.**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260503-DE

- Commission bâtiments
  - **Jean-Pierre GALUDEC - Rémy ONIMUS – Gildas POSSÉMÉ – Pascal HERRAULT -, Michel CAVALON - Jean-Paul FRÉOUX.**
- Commission marché à procédure adaptée
  - **Jean -Pierre GALUDEC**
  - **Titulaires : Pascal HERRAULT - Jean-Paul FRÉOUX, François QUENARDEL**
  - **Suppléants Rémy ONIMUS – Françoise BARBIN – Jean-Michel VIDUS.**
- Commission énergie
  - **Jean-Pierre GALUDEC - Vincent HAENTJENS - Françoise BARBIN - Sandrine CHAUSSEREAU - Jean-Paul FRÉOUX - Jean-Michel VIDUS.**
- Comité biodiversité
  - **Aurélie RICHARD - Nolwenn PRIEZ – Françoise BARBIN - Jean-Paul FRÉOUX – Sandrine CHAUSSEREAU - Jean-Michel VIDUS - Vincent HAENTJENS – Gaëlle GUITON – Gildas POSSÉMÉ.**

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Nolwenn JAGUT
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.04.03 11:16:36 +02'00'